3)Politique.

Sur la base doctrinale définie ci-dessus, le P.C.I.n'a cessé depuis l'avenement du régime gaulliste en 1958 de préconiser une politique de lutte pour le renversement de ce régime. La plus complète exposition des causes dui ont engendré ce régime, de sa politique, ainsi que du programme, des moyens et des objectifs de la lutte pour son renversement se trouver dans les deux brochures citées plus haut:

a) "Après de Gaulle?" (document Nº4), plus particulièrement le chapitre IV "Comment se libérer du régime gaulliste" (pages 26 à 31). Ce texte a été écrit en octobre 1961, soit près de sept années avant les événements de mai 1968;

b)"le mouvement ouvrier français face au gaullisme" de janvier 1967 (document N° 5), plus particulièrement les pages 34 et 35, où l'on se réfère d'ailleurs à la brochure de 1961.

On peut résumer cette politique dans les quelques phrases suivantes:

-le gaullisme a été instauré par le coup de force de l' armée à Alger, il ne disparaitra pas sous le poids des bulletins de vote, mais par des actions de masse contre les forces de coercition de l'Etat;

-la perspective d'un retour à la démocratie bourgeoise du type IIIè ou IVè République, même amendée, n'est pas susceptible de susciter un élan des masses, il faut donner à la lut

te une perspective de société socialiste;

-pour mobiliser la classe ouvrière et toutes les couches laborieuses, il faut un programme de mesures partant des préoccupations immédiates des masses pour s'étendre jusqu'à des objectifs anticapitalistes. Suivait une ébauche d'un tel programme;

-le couronnement d'un tel programme est un gouvernement des travailleurs, qui serait l'émanation de comités élus et fonctionnant démocratiquement, dans les entreprises, les quar-

tiers, les casernes, les villages;

-la mobilisation des masses serait stimulée par le front unique des grandes organisations se revendiquant de la classe ouvrière et par la réalisation de l'unité syndicale.

Il y avait également dans cette politique un point relatif à des milioes et à l'armement du prolétariat, point sur lequel nous reviendrons quand nous traiterons particulièrement de l'accusation portée contre nous dans le décret de dissolution.

Cette politique antigaulliste a été défendue publiquement pendant dix ans et, en dehors de poursuites pour délits de presse au cours de la guerre d'Algérie, la justice ne nous a aucunement inquiétés pour notre activité contre le régime

Au cours des événements de mai 1968, le P.C.I. a naturellement défendu avec force ses positions, notamment dans une série de tracts qui ont été saisis au cours de la perquisition du 14 juin . Nous annexons une collection de ces tracts.